

Fiche explicative

Manifestation d'intérêt - 4^e cycle de programmation

Instructions à suivre pour remplir la manifestation d'intérêt

Veuillez lire les instructions suivantes en parallèle de l'appel à manifestation d'intérêt pour le quatrième cycle de programmation du Fonds de l'Initiative Elsie.

Ce formulaire de manifestation d'intérêt vise à recueillir toutes les informations nécessaires au Secrétariat du Fonds pour évaluer votre candidature. Il est composé de **cinq parties et deux annexes**.

Merci de saisir des informations uniquement dans les cases prévues à cet effet et de respecter la limite de mots indiquée en rouge tout au long du formulaire.

Le formulaire de manifestation d'intérêt comprend :

- **1^{re} partie** : Informations sur l'entité candidate
- **2^e partie** : Résumé du projet
- **3^e partie** : Informations sur l'évaluation des obstacles
- **4^e partie** : Informations sur le projet
- **5^e partie** : Produits et budget du projet
- **Annexe A** : Données relatives au personnel des institutions de sécurité
- **Annexe B** : Planification des déploiements sur les opérations de paix de l'ONU

Qui examine la manifestation d'intérêt ?

Chaque manifestation d'intérêt est examinée par le Secrétariat du Fonds et un panel composé de spécialistes militaires et de la police, des questions de genre, du programme Femmes, paix et sécurité ou encore des universitaires.

- Merci de remplir **toutes les sections** de la manifestation d'intérêt
- Veuillez à décrire clairement et logiquement votre projet et ses activités
- Merci de respecter la **limite de mots**.

Instructions importantes :

La manifestation d'intérêt doit être **remplie de façon électronique** Les soumissions remplies à la main seront refusées.

La manifestation d'intérêt doit être signée par l'autorité compétente, par exemple :

- Ministre de la Défense ou Chef-fe de la défense
- Ministre de l'Intérieur ou Chef-fe de la police
- Autre autorité compétente

Pour chaque cycle de programmation, chaque pays ne peut soumettre :

- **Qu'une manifestation d'intérêt pour l'armée et**
- **Qu'une manifestation d'intérêt pour la police.**

Si le pays dispose de **plusieurs institutions de sécurité** déployant du personnel militaire ou de police (ex. gendarmerie, garde nationale, forces de sécurité routière...), merci de combiner les propositions sous **un même projet** « militaire » ou « police ».

Références clés

- A. Site web du Fonds de l'Initiative Elsie : <https://elsiefund.org/>
- B. Termes de référence du Fonds de l'Initiative Elsie pour les femmes en uniforme dans les opérations de paix : <https://elsiefund.org/wp-content/uploads/2024/11/EIF-TOR-2019-2028-FINAL-V3.pdf>
- C. Cadre de suivi et évaluation du Fonds (MEF) version 1.0 : <https://elsiefund.org/wp-content/uploads/2022/10/221021-EIF-MEF-V1.0.pdf>
- D. Site web du DCAF – Centre de Genève pour la gouvernance du secteur de la sécurité : <https://www.dcaf.ch/elsie-initiative>
- E. Boîte à outils MOWIP (Mesure des opportunités pour les femmes dans les opérations de paix) du DCAF : <https://www.dcaf.ch/mowip>

Comment soumettre votre manifestation d'intérêt :

Veuillez envoyer par e-mail deux copies du formulaire de manifestation d'intérêt rempli à elsie.mptf@unwomen.org avant le **31 janvier 2026**.

1. **Version signée (en PDF)** : Fichier contenant les **signatures électroniques** du signataire compétent, du bénéficiaire du Fonds et des éventuels partenaires d'exécution. Si vous ne pouvez pas ajouter de signatures électroniques, envoyez une **version scannée** du formulaire avec signatures à la main.
2. **Version non signée (Word)** : **Formulaire de manifestation d'intérêt original**, rempli mais **sans signature** (fichier Word ou autre format modifiable)

Remarque : Dans cette fiche explicative ainsi que dans le formulaire, la mention « évaluation des obstacles » fait référence à une évaluation remplissant les **normes minimales** indiquées dans l'Annexe 1 des Termes de référence du Fonds, ou une évaluation suivant la **méthodologie MOWIP du DCAF**.

Ces normes définissent ce que le Fonds considère être une **évaluation des obstacles crédible**, c'est à dire qui fournit des éléments fiables et spécifiques à l'institution en vue d'orienter la conception des projets et d'en mesurer les avancées.

1^{re} partie Informations sur l'entité candidate

Toutes les sections de la **1^{re} partie** doivent être remplies dans chaque manifestation d'intérêt — que vous candidatiez pour un **financement flexible de projet**, une **évaluation des obstacles** ou une **prime aux unités fortement paritaires**.

BENEFICIAIRE DU FONDS : Le bénéficiaire des financements du Fonds peut être un **gouvernement national** faisant également office d'entité d'exécution, ou un **organisme de l'ONU participant**, c'est à dire une agence, un fonds, un programme ou une mission des Nations Unies. Pour plus d'informations sur les définitions, consultez le Manuel des opérations du Fonds – Section 1.

PARTENAIRE(S) D'EXECUTION : Vous devez renseigner le nom et le contact du **point focal projet** de chaque **partenaire d'exécution** impliqué dans le projet. Pour plus d'informations sur les partenaires d'exécution, consultez le Manuel des opérations du Fonds – section 1.6.

MODALITES DE FINANCEMENT Veuillez indiquer pour quelle(s) **modalité(s) de financement** vous candidatez ainsi que le **montant sollicité** pour chaque modalité. Vous trouverez ci-dessous une courte présentation de chaque modalité.

a) Évaluation des obstacles

Vous pouvez solliciter le financement d'une évaluation des obstacles **si votre institution n'en a encore jamais conduite**. L'évaluation des obstacles est **obligatoire** pour obtenir un financement flexible de projet, car celle-ci est utilisée pour orienter la conception du projet et en mesurer les résultats.

→ Voir **Annexe A** des termes de référence du Fonds pour en savoir plus sur les normes minimales requises.

b) Financement flexible de projet

Vous ne pouvez candidater pour un financement flexible de projet **que si vous avez déjà conduit une évaluation des obstacles**. Ce financement permet d'appuyer les projets s'attaquant directement à l'un des obstacles définis dans l'évaluation des obstacles.

c) Prime aux unités fortement paritaires

La prime pour unités fortement paritaires est versée **après** qu'une unité fortement paritaire ait été déployée (généralement pendant 12 mois) et ait fait l'objet d'une vérification

Une unité fortement paritaire est un contingent militaire ou unité de police constituée (UPC) qui :

- Est composé d'un **fort pourcentage de femmes** occupant des postes opérationnels importants
- Inclut des femmes à des **postes de direction, de commandement et à des postes techniques**, et
- Assure que les femmes sont pleinement intégrées à toutes les étapes de la **formation de pré-déploiement et du déploiement**.

Pour être éligible au titre d'unité fortement paritaire, cette dernière doit dépasser d'au moins cinq points les cibles de la [Stratégie des Nations Unies pour la parité des sexes en uniforme \(UGPS\) 2018-2028](#) Ces cibles sont indiquées dans le Tableau 1 ci-dessous.

Les entités qui sollicitent une prime aux unités fortement paritaires sont vivement encouragées à conduire une évaluation des obstacles.

Le Fonds propose aussi des financements pour mener une telle évaluation.

Tableau 1 :

UN UGPS 2018-2028 Targets	2023	2024	2025	2026	2027	2028
Troop Contingents on UN Missions Female Targets	10.00%	11.00%	12.00%	13.00%	14.00%	15.00%
UGPS 2018-2028 Target + 5% points	15.00%	16.00%	17.00%	18.00%	19.00%	20.00%
Formed Police Units (FPU) Female Targets	13.00%	14.00%	15.00%	17.00%	19.00%	20.00%
UGPS 2018-2028 Target + 5% points	18.00%	19.00%	20.00%	21.00%	22.00%	23.00%

→ Le simulateur de prime aux unités fortement paritaires, disponible sur le [site internet du Fonds](#), vous aidera à estimer le montant de votre prime.

- ➡ Pour plus d'informations sur les critères d'éligibilité des unités fortement paritaires, consultez les termes de référence et le Manuel des opérations du Fonds.

MODALITES DE FINANCEMENT ET BUDGET SOLICITE : Dans votre manifestation d'intérêt, vous pouvez solliciter **une ou plusieurs** modalités de financement :

- a. Évaluation des obstacles uniquement
- b. Financement flexible de projet – uniquement si vous avez déjà conduit une évaluation des obstacles
- c. Financement de projet et prime aux unités fortement paritaires – doit être accompagné d'une évaluation des obstacles préalablement menée
- d. Évaluation des obstacles et prime aux unités fortement paritaires
- e. Prime aux unités fortement paritaires uniquement – la conduite d'une évaluation des obstacles est fortement recommandée, si cela n'a pas déjà été fait.

Dans cette section, veuillez indiquer :

- Le montant sollicité pour chaque modalité de financement
- Le montant total sollicité, toutes modalités confondues.

a) Evaluation des obstacles

Le coût dépendra de la taille du pays, de ses institutions de sécurité (ex. gendarmerie, militaire ou police) et de l'implication d'un partenaire de recherche.

Si votre institution suit la méthodologie MOWIP (mesure des opportunités pour les femmes dans les opérations de paix) du DCAF :

- Le coût estimé est d'environ 180 000-250 000 dollars pour une institution de sécurité.
- Vous n'avez pas à nous soumettre de budget détaillé au stade de la manifestation d'intérêt.
- Renseignez simplement un montant indicatif en fonction de la fourchette indiquée ci-dessus.

- ➡ Pour plus d'informations sur la méthodologie MOWIP du DCAF et les outils disponibles, consultez leur site : <https://www.dcaf.ch/mowip>.

b) Financement flexible de projet

- Vous pouvez solliciter un montant situé entre 100 000 dollars et 1 500 000 dollars américains.

c) Prime aux unités fortement paritaires

- Ce montant est distinct du financement flexible de projet.
- Il est calculé en fonction de la taille de l'unité déployée.

- ➡ Pour estimer le montant de la prime qui vous sera remboursée, utilisez le simulateur de prime sur le site internet du Fonds : <https://elsiefund.org/funding-types/>

DUREE DU PROJET

- Toutes les activités de projet doivent être planifiées, mises en œuvre et achevées sur une période maximale de deux ans.
- La conduite d'une évaluation des obstacles peut prendre jusqu'à 12 mois.
- Les primes pour les unités fortement paritaires sont versées sur une période maximum de trois ans

CONFORMITE AUX EXIGENCES DE DILIGENCE RAISONNABLE DE L'ONU

Pour recevoir des financements du Fonds, le ministère ou l'institution de sécurité doit accepter de prendre part à **deux processus diligence raisonnable de l'ONU**. Les fonds **ne pourront être versés** avant d'avoir mené à bien ces deux évaluations ainsi que, si nécessaire, la mise en place des **mesures d'atténuation des risques requises**.

a) Micro-évaluation de l'approche harmonisée des transferts d'espèces (HACT)¹

La politique [HACT](#) s'applique au niveau du système des Nations Unies pour évaluer la capacité financière et opérationnelle des partenaires gouvernementaux et ONG.

- Le Secrétariat du Fonds recruterá des consultants internationaux pour conduire ces évaluations.
- Cette micro-évaluation a pour but d'examiner les systèmes de gestion financière de votre organisation, notamment la comptabilité, les achats, les rapports financiers et les mécanismes de contrôle interne.
- Elle permet de déterminer le niveau de risque, le mode de transfert de fonds à appliquer, ainsi que les éventuelles mesures de vérification à mettre en place.

b) Évaluation des risques de la Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme (PDVDH)²

La PDVDH ([politique](#) et [note d'orientation](#)) est une politique du système des Nations Unies visant principalement à assurer que tout soutien des Nations Unies fourni à des forces de sécurité non-onusiennes est bien conforme aux buts et principes des Nations Unies et à ses obligations de respecter, faire respecter et promouvoir le droit international humanitaire, le droit international des droits humains et le droit international des réfugiés.

- Le Secrétariat du Fonds recruterá un ou une consultante internationale pour évaluer les **risques en matière de droits humains** liés au soutien à votre institution.
- L'objectif est de s'assurer que les financements du Fonds **ne serviront à aucune activité portant atteinte aux droits humains**, et que les procédures de votre institution **respectent les principes des droits humains**.

SIGNATAIRE AUTORISE : Pour être recevable, votre manifestation d'intérêt doit être signée par un haut responsable.

- Ministre de la Défense ou Chef-fe de la défense
- Ministre de l'Intérieur ou Chef-fe de la police
- ou autre autorité compétente.

! Le Fonds **n'étudiera pas votre candidature** sans cette signature.

2^e partie : Résumé du projet

Cette section doit être intégralement remplie, quelle que soit la modalité de financement sollicitée.

Rédigez un bref résumé du projet proposé en précisant ses objectifs, les principales activités, les partenariats envisagés et son alignement avec les objectifs du Fonds.

3^e partie : Section sur l'évaluation des obstacles

Cette section doit être **intégralement remplie, quelle que soit la modalité de financement sollicitée**.

¹Secrétariat du Fonds de l'Initiative Elsie, *Manuel opérationnel du Fonds*, Section 8.8 - Approche harmonisée des transferts d'espèce (HACT)

²Secrétariat du Fonds de l'Initiative Elsie, *Manuel opérationnel du Fonds*, Section 8.7 - Politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme (PDVDH).

Les T/PCC qui sollicitent un **financement flexible de projet** doivent au préalable avoir conduit une **évaluation des obstacles** :

- Répondant aux **normes minimales** indiquées dans l'**Annexe 1 des termes de référence du Fonds**, ou
- basée sur la **méthodologie MOWIP** du DCAF.

Merci de suivre les instructions ci-dessous selon votre cas de figure :

- Si vous avez **déjà conduit** une évaluation des obstacles et sollicitez à présent un **financement flexible de projet**, remplissez seulement mais intégralement la **section « OUI »**.
- Si vous demandez un financement pour conduire une évaluation des obstacles, ne remplissez que la **section « NON »** dans son ensemble.

4^e partie : Informations sur le projet

Vous devez **remplir intégralement cette section, quelle que soit la modalité de financement sollicitée**.

Vous devez fournir des informations sur le projet proposé ainsi que sur sa mise en œuvre, notamment les objectifs, la méthodologie, les risques identifiés et les modalités de gestion du projet.

→ Pour chaque modalité de financement demandée, référez-vous aux questions indicatives pour orienter vos réponses.

5^e partie : Produits et budget du projet

Cette section doit être renseignée pour toutes les modalités de financement concernées.

Commencez par consulter le cadre de résultats du Fonds et déterminez auquel des quatre résultats votre projet et ses activités contribueront.

Tous les projets doivent contribuer à au moins l'un des résultats du Fonds.

a) Pour les demandes concernant uniquement l'évaluation des obstacles :

L'évaluation des obstacles contribue directement au **résultat n° 1 du Fonds** « Une meilleure connaissance des obstacles au déploiement des femmes en uniforme dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies ».

Si votre manifestation d'intérêt concerne uniquement l'évaluation des obstacles, remplissez la 5^e partie en vous aidant de l'exemple fourni.

Résultats n° 1 du Fonds : Une meilleure connaissance des obstacles au déploiement des femmes en uniforme dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies.			
Produit	Activité	Description	Budget estimé
Ex. l'évaluation des obstacles est commandée ou conduite par le T/PCC	Ex. une évaluation de référence est programmée.	Ex. L'institution de sécurité va conduire une évaluation des obstacles pour définir et analyser les obstacles empêchant de recruter et de déployer des femmes en uniforme dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU. L'évaluation reposera sur [**] méthodologie.	

b) Pour les demandes de financement flexible de projet :

Si vous sollicitez un **financement flexible de projet**, remplissez cette section à l'aide de votre **rapport d'évaluation des obstacles**.

L'évaluation des obstacles devrait vous avoir permis de déterminer plusieurs **domaines et obstacles clés** limitant la participation des femmes en uniforme dans les opérations de paix de l'ONU, en fonction de votre contexte national et institutionnel.

Pour toute activité de projet contribuant aux résultats 2, 3 ou 4 du Fonds, vous devez remplir les sections suivantes :

- i. **Obstacle** : Définissez et hiérarchisez les obstacles spécifiques que votre projet cherchera à surmonter. Choisissez des obstacles clairement liés aux résultats de votre évaluation des obstacles et pertinents pour atteindre les résultats 2, 3 ou 4 du Fonds.
- ii. **Produit** : Indiquez les **livrables** attendus de vos activités. Un livrable est le **produit ou résultat final** d'une activité, par exemple :
 - Nombre d'officiers formés
 - Un programme de formation élaboré
 - Une politique d'égalité des genres ou un rapport d'évaluation des obstacles publié
- iii. **Activité** : Décrivez les activités spécifiques que vous mettrez en œuvre pour atteindre le produit attendu et surmonter l'obstacle défini, par exemple :
 - Une campagne de recrutement national
 - La construction d'une garderie
 - L'élaboration d'une politique pour l'égalité des genres
 - L'organisation d'un programme de formation en leadership
- iv. **Description** : Fournissez des détails sur chaque activité, notamment la fréquence, la durée, le public cible ou l'échelle. Exemple :
 - « Concevoir et mettre en oeuvre une campagne de recrutement deux fois par an pendant deux ans »
 - « Dispenser un atelier de sensibilisation au genre de trois jours à l'intention des hauts-gradés, deux fois par an pendant deux ans ».
- v. **Budget** : Donnez une estimation du budget pour chaque activité. Utilisez des chiffres réalistes et tenez compte du contexte local.

! Coûts inéligibles : Le Fonds ne couvrira pas les frais suivants :

- Véhicule en tous genres
- Salaires pour le personnel (gouvernemental, militaire ou policier) déjà salarié
- Tout arme ou munition létale ou non létale.

➡ Pour plus d'informations sur les coûts inéligibles, consultez le **Manuel opérationnel du Fonds, section 7.3.7.**

Annexe A : Données relatives au personnel des institutions de sécurité

Vous êtes tenus de remplir l'**Annexe A** pour toute demande de financement émanant d'institutions militaires ou policières (ainsi que lorsqu'un partenariat est établi avec une agence onusienne) ainsi que pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU. Les agences, fonds ou programmes de l'ONU ne doivent remplir l'annexe que si cela est pertinent.

Cette annexe permettra d'établir une base de données ventilée par genre qui servira à mesurer les progrès réalisés tout au long du projet.

- Veuillez renseigner le nombre et/ou pourcentage de femmes au sein de votre institution de sécurité pour l'année 2026.
- Si, pour des raisons de sécurité, vous ne pouvez communiquer le nombre total de femmes, ne renseignez que le pourcentage.
- À la fin du projet, le Fonds demandera une mise à jour de ces données afin d'évaluer les progrès accomplis.

Ces informations servent à appuyer les objectifs de votre projet et à démontrer sa contribution à l'augmentation de la participation significative des femmes en uniforme dans votre organisation.

Annexe B : Calendrier et cibles des déploiements de femmes sur les opérations de paix de l'ONU (nombre et pourcentage)

Vous êtes tenus de remplir l'Annexe B pour toutes les demandes de financement, quelle qu'en soit la modalité, si celles-ci émanent d'une institution de sécurité. Cela n'est pas requis pour les opérations de maintien de la paix ou les agences, fonds et programmes de l'ONU.

Cette annexe donne un aperçu des niveaux de déploiement actuels et prévus de personnel en uniforme dans les opérations de maintien de la paix au sein de votre institution. Elle aidera le Fonds à évaluer dans quelle mesure votre projet favorise une participation accrue des femmes aux opérations de maintien de la paix.

Que renseigner ?

- Le nombre et pourcentage de femmes actuellement déployée dans chacune des catégories suivantes :
 - Observatrice militaire (OM)
 - Officière d'état-major (OEM)
 - Contingents
 - Officière de police individuelle (OPI)
 - Unité de police constituée (UPC)
- Les objectifs de déploiement de votre institution pour les trois prochaines années (par an et par catégorie)

Orientations du DPO - Planification des déploiements sur les opérations de paix de l'ONU

Veuillez prendre connaissance des consignes importantes du Département des opérations de paix (DPO) des Nations Unies :

Le Bureau des affaires militaires et la Division de police, appartenant tous deux au DPO, sont les entités chargées de la sélection et du déploiement du personnel des T/PCC dans les opérations de paix des Nations Unies.

Les entités candidates au Fonds doivent veiller à ce que leurs prévisions de déploiement soient :

- Réalistes
- Conformes aux autorisations actuelles, et
- Alignées sur le processus de planification du DPO.

Si votre institution envisage d'augmenter le nombre de déploiements de personnel dans une catégorie donnée, nous vous recommandons fortement de consulter directement le DPO avant de soumettre votre manifestation d'intérêt.

Les facteurs suivants permettront de déterminer si un projet financé par le Fonds est en mesure d'atteindre le résultat d'« augmentation du déploiement effectif des femmes en uniforme dans les missions de maintien de paix de l'ONU » tel que défini dans les Termes de référence du Fonds :

- La capacité du T/PCC à déployer du personnel féminin et masculin adéquatement formé, disposant des compétences nécessaires sur la période définie dans la proposition de projet, et à relever les défis relatifs à la performance et à la durabilité suite à l'augmentation du nombre d'unités de police constituées et/ou de contingents militaires déployés.
- Les procédures, les critères et les infrastructures disponibles du DPO pour le déploiement de personnel militaire et de police, notamment, sans s'y limiter :
 - les besoins actuels et futurs du personnel militaire et policier, en tenant compte des éventuels projets de clôture ou de réduction de missions de terrain de l'ONU ;
 - l'obligation d'assurer une représentation géographique des pays fournisseurs en contingent militaire (TCC) et en personnel de police (PCC) dans les composantes militaires et policières des missions de terrain de l'ONU ;
 - l'obligation de respecter les promesses faites par les TCC et PCC dans le cadre du Système de préparation des moyens de maintien de la paix (PCRS) des Nations Unies ;
 - la disponibilité des systèmes logistiques, d'installations médicales et autres équipements favorisant le bien-être des femmes sur la ou les missions de terrain de l'ONU.

Outre ces aspects, toute formation or autre type d'assistance fournie aux T/PCC par le DPO et figurant dans une proposition de projet sera conditionnée par la disponibilité en personnel adéquat et en ressources financières du DPO, à moins que le Fonds ou d'autres partenaires ne parviennent à mobiliser les ressources nécessaires — en temps voulu — afin de planifier et de développer les capacités supplémentaires afin de répondre à l'échelle et à la portée des activités envisagées dans la ou les proposition(s) de projet.